



PROJET GALF

Rapport d'activités Juillet 2017

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux.....	2
1 Investigations.....	2
2 Opérations	2
3 Légal	3
4 Media	5
5 Management	9
6 Relations extérieures.....	10
7 Conclusion.....	11

Points principaux

- Condamnation d'un agent de la police nationale guinéenne par le TPI de Mamou pour complicité d'évasion d'un présumé trafiquant de peaux de panthère à Dalaba.
- Suivis des instances pénitentiaires pour vérifier la détention effective des trafiquants jugés et condamnés par les tribunaux de Conakry et de l'intérieur du pays en matière de lutte contre le trafic de faune et de flore.
- Table ronde avec le point focal de la CITES-GUINEE dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la CITES.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	33
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	19

- 33 enquêtes réalisées durant le mois de Juillet 2017 à Conakry et à l'intérieur du pays.

Durant le mois de Juillet 2017, le département d'investigation a fait 33 enquêtes à Conakry et à l'intérieur du pays. Ces enquêtes portaient sur le trafic récurrent de la peau de panthère, de lion et celles des autres dépouilles d'espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention CITES. Parmi ces opérations, aucune d'elles n'a conduit à une opération quelconque, tout de même, les enquêtes se poursuivent tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	1

Au courant du mois de juillet 2017, aucune opération n'a eu lieu.

1 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	1 -Tribunal de Première Instance de Mamou
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	2 -Pokpa Soropogui (Prison civile de Kindia)) - Alassane Bangoura (Prison civile de Mamou)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	9 -Ibrahima Bangoura -Adama Koulibali -Lamine Sidimé -Amadou Sidimé -N'kaye Sidimé - Sidiba Sidimé -Mamady Doumbouya -Abdourahamane Sidibé -Abdoul Salam Sidibé
Décision de Justice (préciser le lieu)	1 Tribunal de première instance de Mamou

Ce mois-ci, une (01) audience s'est tenue au Tribunal de Première Instance de Mamou. Présentement, deux (2) Trafiquants se trouvent derrière les barreaux, 7 trafiquants sont en attente des procès en appel, deux autres (2) sont sous contrôle judiciaire.

Durant ce mois de juillet 2017, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :

Affaire Alassane Bangoura (complicité d'évasion)

Dans cette affaire Ministère public contre Alassane Bangoura condamné pour des faits de complicité d'évasion de Mamadou Tounkara, trafiquant faunique prit en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation d'une peau de panthère et celle du crocodile à Dalaba.

Le 04/juillet 2017 une audience s'est tenue au Tribunal de première instance de Mamou. Au cours de cette audience le juge a rendu son verdict.

Dans son délibéré, le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort, a reconnu le chef de poste du jour dans liens de la culpabilité de complicité d'évasion du trafiquant. Sur l'action publique, il le condamne à 6 mois d'emprisonnement dont 2 mois ferme et 4 mois assortis de sursis. Sur l'action civile, reçoit l'Etat dans sa constitution de partie civile, et le condamne au paiement de 5.000.000 GNF au profit du Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts au titre des dommages et intérêts.

Les séances de visites de prison :

Au courant du mois de Juillet 2017, le département Juridique a procédé aux séances de visites de prison pour se rassurer réellement de la détention effective des prévenus jugés et condamnés par les juridictions du pays en matière de lutte contre la criminalité faunique. Ainsi, deux visites de prison se sont déroulées, notamment :

Le 05/07/2017 : visite de prison effectuée par un juriste à la prison civile de Kindia, le détenu Pokpa Soropogui est arrêté le 08/ septembre 2016 pour des faits d'abattage d'éléphant à Macenta, déféré le 15/09/2016 à la justice de paix de Macenta, condamné le 27/10/2016 et transféré le 20 /10/2016 à la prison civile de Kindia.

Le 18/07/2017 : visite de prison effectuée par un juriste à la prison civile de Mamou, le détenu Alassane Bangoura est condamné le 04/07/2016 pour des faits de complicité d'évasion du trafiquant Mamadou Tounkara prit en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation de trophées espèces intégralement protégées.

2 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 28			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	03	18	7

- Au courant du mois de Juin 2017, il y a eu production de **28** pièces médiatique dans la presse guinéenne dont **0** pièce télévision, **03** pièces radio, **7** pièces papier et **18** pièces Internet. Ces publications portaient essentiellement sur la condamnation du policier par le TPI de Mamou pour complicité d'évasion d'un présumé trafiquant de peaux de panthères, espèces animales intégralement protégées par la loi guinéenne mais aussi par la Convention de Washington. Aussi, elles ont également porté sur l'évolution de l'instruction dans l'affaire Colonel Ibrahima Bangoura, présumé auteur de la détention illégale des espèces animales protégées dans un zoo situé à Kindia, en Base Guinée.

Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

Presse Internet : Quelques exemples

Créer un profil Facebook
Inscription gratuite & opportunités illimitées. Inscrivez-vous & profitez des avantages. facebook.com

ACCUEIL POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ TRIBUNE LIBRE INTERVIEW SPORT

LA PUISSANCE DES SERVICES BANCAIRES AU BOUT DES DOIGTS Aujourd'hui

Bellevue - Conakry, République de Guinée
Tel : +224 0 82 01 84 72 / 82 01 84 74 / 84 84 84 84
Email : info@axiome.com
Site web : www.axiome.com

INTERNATIONAL INSU

Actualités Société Mamou : un policier condamné pour complicité d'évasion d'un présumé trafiquant...

Créer un profil Facebook
Inscription gratuite & opportunités illimitées. Inscrivez-vous & profitez des avantages. facebook.com

Mamou : un policier condamné pour complicité d'évasion d'un présumé trafiquant...

Le Tribunal de première instance (TPI) de Mamou a dans son délibéré du mardi 04 juillet 2017, condamné un policier guinéen en service à Dalaba à 6 mois dont 2 mois ferme, 4 mois avec sursis.

Ahassane Sangoura a été reconnu coupable du délit de complicité d'évasion de Mamadou Tounliara présumé trafiquant de peaux de panthères et de crocodiles, espèces animales intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington.

Les cas d'évasion de suspects et de prisonniers dans les commissariats, les maisons d'arrêt à Conakry et à l'intérieur du pays sont devenus récurrents. Les 2 dernières années en disent long sur ce phénomène : le 7 septembre 2016 à Kita, 12 prisonniers se sont évadés de la prison, le 9 novembre 2015, près de 1600 détenus à la Maison Centrale de Conakry avaient pris d'assaut l'enclos du milieu pour tenter de s'évader et enfin le 6 août 2014, une dizaine de prisonniers s'est évadé à Kankan.

Selon nos informations, ces multiples tentatives d'évasion s'expliquent par la complicité de certains agents en uniformes au niveau des commissariats de police du pays mais aussi par la corruption grandissante qui règne au niveau de l'administration pénitentiaire.

Pour mettre un terme à cette pratique néo-grande qui affaiblit le système pénitentier en jetant du discrédit sur toute la justice guinéenne agitée comme conséquence la négligence de la justice populaire, le TPI de Mamou tente de lever son bouclier. Dans son délibéré du mardi 04 juillet 2017, le juge a reconnu coupable Ahassane Sangoura en service au commissariat central de la police de Dalaba, du délit de complicité d'évasion d'un présumé trafiquant de trophées animaux sauvages intégralement protégés.

Sur l'admission publique, le tribunal condamne le prévenu à 6 mois d'emprisonnement dont 2 mois ferme et 4 mois assortis de sursis. Au titre de l'admission, le tribunal a reçu le Cabinet SCRA (Société Civile de Professionnels d'Avocats) Hounin et Amara installé à Conakry en sa composition de partie civile représentant le Ministère de l'Environnement des Forêts et Pêche au compte de l'Etat, condamne Ahassane Sangoura au paiement de 5.000.000 GWP comme dommages et intérêts.

« L'objectif principal de la justice est de garantir le respect des droits de tous, en assurant tout en déclarant les conditions pénales dans lesquelles son service est pléni ». « Nous nous félicitons de la décision. Car dans notre rôle régulier qui est celui de garantir la liberté des citoyens, protéger les personnes et de leurs biens, défendre les institutions de la République, nous avons des responsabilités à assumer. Toute personne présumée être auteurs de quel que ce soit doit répondre devant la justice. Donc, comme je vous l'ai dit que personne n'est au-dessus de la loi, cette décision a été rendue comme exemple parmi tant d'autres pour discipliner nos hommes comme nous le faisons chaque matin. Tout de même, nous sommes devant une réalité d'infrastructures et du manque d'effectif du personnel qui nous posent tant d'embûches dans l'atteinte de nos objectifs. Ce que nous ressentons comme préoccupation à nos hiérarchies dans les différents rapports ».

Le colonel Mamory Katta, Directeur National des Forêts et Pêche a vivement accueilli la décision : « Par rapport à la décision de justice rendue, je me dis que c'est une bonne chose. Nous sommes très réconfortés à travers des actes pénels. La Guinée a ratifié des Conventions dans le cadre de la conservation de la faune et de la flore avec la CITES (convention internationale sur le commerce de la faune et de la flore menacées d'extinction). Donc, la lutte contre la criminalité faunique fait partie des priorités de la Direction Nationale à travers ses structures déconcentrées qui doivent être impliquées pour faciliter les choses ».

En rappel, la Guinée a été reconnue comme une plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest suite à la suspension après de la Convention CITES en mars 2012. Une suspension qui perdure encore malgré quelques années aménagées ces 4 dernières années par le Gouvernement et les partenaires grâce à l'ONG GALF (Guinée Application de la Loi Faunique).

Ainsi, cette décision du Tribunal de première instance de Mamou sanctionne le dysfonctionnement de nos services pénitentiaires tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays et une avancée significative en matière de respect de la procédure judiciaire une fois déclarée.

Ces les défenseurs de l'Environnement, on constate une bouffée d'oxygène quant à la volonté des autorités judiciaires pour juger et condamner toute personne qui serait tenté de mettre à nue les efforts du Département dans la lutte contre la criminalité faunique en Guinée endormie ces 5 dernières années. Toutes les fois, les yeux restent mis vers les services de sécurité de Dalaba pour retrouver le fugitif Mamadou Tounliara.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime transnational. Il représente le 5ème crime mondial, amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Par Fatou KOURGOURA

GUINEEMATIN.COM
www.guineematin.com

ACCUEIL ACTUALITÉS INTERNATIONAL INTERVIEWS LIBRE OPINION M&P

Pouvoir surfer quoiqu'il arrive

Club des Amis du

07 Juin 2017, 2017 Posted By Guineematin Re Actualité Environnement 0

TPI de Kindia : L'évolution de l'instruction d'une affaire contre un officier de l'armée guinéenne préoccupe les environnementalistes

Le 12 avril 2017, Ibrahima Sangoura, haut officier de l'armée guinéenne et 2 de ses employés ont été arrêtés et entendus dans les locaux du CEN d'INTERPOL à Kaloum, centre d'affaires et administratif de Conakry. Les mis en cause étaient poursuivis pour détention illégale d'espèces animales intégralement protégées dans deux endroits différents. Après leur audition, deux de ces employés ont été libérés. Quant au colonel Ibrahima Sangoura, propriétaire du zoo situé dans le village de Taboune et son principal complice Mamady Koulibali, sont détenus devant le tribunal de première instance TPI de Kindia.

L'affaire sera par la suite orientée en instruction par Madame la procureure de la République par l'intermédiaire du tribunal de première instance de Kindia, histoire de mieux approfondir des investigations et de situer leur responsabilité.

Pour rappel, il est reproché au Colonel Ibrahima Sangoura d'avoir institué illégalement un zoo à Kindia et un espace à son domicile privé à Coyah, réservée pour une détention d'espèces animales à des fins inavouées. Il se trouve que certains de ces espèces animales sont intégralement protégées par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington.

De nos jours, l'évolution du dossier inquiète les défenseurs de l'environnement, surtout qu'il semblerait que l'instruction n'a pas prit fin jusqu'à présent à plus forte raison espérer la tenue d'un procès dans un délai raisonnable.

Le tribunal de première instance de Kindia devrait diligenter l'instruction sur cette affaire sensible et suivie par la communauté internationale. Car, cette opération a été couverte par la presse nationale et les grands médias internationaux afin de mieux rendre visible les efforts du gouvernement guinéen en matière de la lutte contre la criminalité faunique.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée et suspendue de la CITES en mars 2012 et présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'Ouest. Cette situation honteuse continue de nos jours à altérer l'image du pays au niveau international.

Selon nos sources, cette suspension de la Guinée est intervenue à cause du trafic intensif des chimpanzés et que le colonel Sangoura en détenait 4 vivants dans son zoo.

Aujourd'hui, tous les yeux restent tournés vers le TPI de Kindia pour diligenter l'instruction et ouvrir publiquement les jours prochains, le procès tant attendu par les défenseurs de l'environnement d'une part et de l'autre les partenaires et ONG internationales vivant dans ce sens.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre...

Fatou Koussouma de GALF

Liens des articles internet publiés :

- 1- <http://www.visionguinee.info/2017/07/05/mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant/>
- 2- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 3- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4972>
- 4- <http://guineeprogres.com/2017/07/05/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 5- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 6- <http://www.guineequotidien.com/mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 7- <http://guineemail.com/tpi-de-mamou-policier-condamne-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 8- <http://www.femmesafricaines.info/tpi-de-mamou-un-policier-condamne-pour-complicite-devasion-dun-presume-trafiquant-de-trophees-danimaux-proteges/>
- 9- <http://guineenews.org/justice-un-policier-condamne-a-6-mois-de-prison-pour-complicite-a-mamou/>
- 10- <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-mamou-policier-condamne-complicite-devasion-dun-prisonnier-peaux-de-panthere-et-de-crocodiles/>
- 11- <http://www.visionguinee.info/2017/07/26/levolution-de-linstruction-dun-dossier-contre-un-haut-grade-de-larmee-inquiete-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
- 12- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environnementalistes/>
- 13- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=5009>
- 14- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environnementalistes/>
- 15- <http://conakryplanete.info/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environnementalistes/>
- 16- <http://guineemail.com/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-environnementalistes/>
- 17- <http://guineeprogres.com/2017/07/27/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environnementalistes/>
- 18- <http://guineelive.com/2017/07/27/tpi-de-kindia-levolution-de-linstruction-dune-affaire-contre-un-officier-de-larmee-guineenne-preoccupe-les-environnementalistes/>

Radio :

1- **Radio Espace Fm Fouta** : lien dropbox:

<https://www.dropbox.com/s/pdj1dais16h8s0k/REP%20VERDICT%20FAUNE%20PL.mp3?dl=0>

Un reportage du journaliste basé dans la région du Fouta Djallon en langue poulard sur la comparution devant le tribunal de première instance de Kindia pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère.

2- **Radio Espace FM** :lien dropbox :

<https://www.dropbox.com/s/zpf9lkmi2qea5bu/REP%20VERDICT%20FAUNE%20FR.mp3?dl=0>

Un reportage du journaliste basé dans la région du Fouta Djallon en langue française sur la comparution devant le tribunal de première instance de Kindia pour complicité d'évasion d'un trafiquant de peaux de panthère, espèces animales intégralement protégées.

3- **Radio Tamata FM** : lien dropbox :

https://www.dropbox.com/sh/89h8ype4zzwlsuh/AAB8_EJ7RDUrZsNhwpJtpWf5a?dl=0

L'Officier média et deux assistants juridiques du projet GALF ont participé à une émission radiophonique au cours de laquelle, l'accent avait été mis sur les problématiques liées à la criminalité faunique en Guinée, la complicité des agents de sécurité en l'occurrence le cas du policier de Dalaba, la condamnation du même policier par le TPI de Mamou et autres sujets portant sur l'actualité dans le domaine de l'Environnement. Lien dropbox :

Presse écrite : Un exemple

= L'Observateur // TPI de Kindia

L'évolution de l'instruction d'une affaire contre un officier de l'armée guinéenne préoccupe les environnementalistes

Le 12 avril 2017, Ibrahima Bangoura, haut officier de l'armée guinéenne et 3 de ses employés ont été arrêtés et entendus dans les locaux du BCN d'INTERPOL à Kaloum, centre d'affaire et administratif de Conakry. Les mis en cause étaient poursuivis pour détention illégale d'espèces animales intégralement protégées dans deux endroits différents. Après leur audition, deux de ses employés ont été libérés. Quant au colonel Ibrahima Bangoura, propriétaire du zoo situé dans le village de Tabouna et son principal complice Mamady Koulibali, sont déférés devant le tribunal de première instance (TPI) de Kindia.

L'affaire sera par la suite orientée en instruction par Madame la procureure de la République par intérim près le tribunal de première instance de Kindia, histoire de mieux approfondir des investigations et de situer leur responsabilité.

Pour rappel, il est reproché au Colonel Ibrahima Bangoura d'avoir institué illégalement un zoo à Kindia et un espace à son domicile privé à Coyah, réservés pour une détention d'espèces animales à des fins inavouées. Il se trouve que certains de ces espèces animales sont intégralement protégés par le code de faune et réglementation de la chasse mais aussi par la Convention de Washington.

De nos jours, l'évolution du dossier inquiète les défenseurs de l'environnement, surtout qu'il semblerait que l'instruction n'a pas prit fin jusqu'à présent a plus forte raison espérer la tenue d'un procès dans un délai raisonnable.

Le tribunal de première instance de Kindia devrait diligenter l'instruction sur cette affaire sensible et suivie par la communauté internationale. Car, cette opération a été couverte par la presse nationale et les grands médias internationaux afin de mieux rendre visible les efforts du gouvernement guinéen en matière de la lutte contre la criminalité faunique.

Pour mémoire, la Guinée a été sanctionnée et suspendue de la CITES en mars 2013 et présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest. Cette situation honteuse continue de nos jours à altérer l'image du pays au niveau international.

Selon nos sources, cette suspension de la Guinée est intervenue à cause du trafic intensif des chimpanzés et que le colonel Bangoura en détenait 4 vivants dans son zoo.

Aujourd'hui, tous les yeux restent tournés vers le TPI de Kindia pour diligenter l'instruction et ouvrir publiquement les jours prochains, le procès tant attendu par les défenseurs de l'environnement d'une part et de l'autre les partenaires et ONG internationales œuvrant dans ce sens.

Il faut rappeler que le trafic d'espèces est un crime organisé transnational. Il représente le 5ème commerce illégal le plus important au monde amassant plus de 20 milliards de dollars chaque année.

Affaire à suivre...
Aboubacar Sylla

3 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	0
Nombre de media en test	0
Nombre d'enquêteur en test	3
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	0

Au département management, le mois de Juillet 2017 fut marqué par une politique managériale axée sur la relance des enquêtes tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. A cet effet, GALF a eu l'honneur de recevoir la collaboration de l'ONG Faune et Flore Internationale (FFI) pour un appui au CFZ (Centre Forestier de Ziamah sur l'arrestation de Foromo Koivogui, braconnier de profession et auteur du délit d'abattage de deux espèces animales protégées et de la capture d'un pangolin vivant, espèce animale intégralement protégée dans la réserve classée de Ziamah.



Braconnier Foromo Koivogui dans la cité du centre forestier de ziana après son arrestation

Aussi, une rencontre avec le point focal de la CITES a eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la CITES en Guinée.

Le recrutement continu, la formation des enquêteurs et la réorganisation du département investigation est en cours.

4 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	0	0	13

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 - 1- Le point focal de la CITES en Guinée.
 - 2- Le point focal de la criminalité faunique au Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts.
 - 3- L'INTERPOL.
 - 4- L'avocat Général près de la Cour d'Appel de Conakry.
 - 5- Le Substitut Général près de la Cour d'Appel de Conakry.
 - 6- Le greffier du tribunal de première instance (TPI) de Kindia.
 - 7- Le régisseur du TPI de Kindia.
 - 8- Le procureur du tribunal de première instance de Mamou.

- 9- Le greffier du TPI de Mamou.
- 10- Le régisseur du TPI de Mamou.
- 11- Le chef de la Section des Eaux et Forêts de Macenta.
- 12- Le Commandant de la gendarmerie de la préfecture de Macenta.
- 13- Le juge d’Instruction de la justice de paix de Macenta.

5 Conclusion

Au département management, le mois de Juillet 2017 fut marqué en premier lieu par l’intensification des enquêtes à Conakry et à l’intérieur du pays à savoir la moyenne Guinée, Haute Guinée et en Guinée Forestière.

Dans le cadre du renforcement des mesures dans la mise en application des recommandations du Secrétariat Général de la CITES, GALF a tenu une rencontre avec le point focal de la CITES afin d’analyser en profondeur les enjeux de la problématique.

En ce qui est de l’assistance d’autres structures évoluant dans le secteur de l’Environnement, GALF a collaboré avec l’ONG Faune et Flore Internationale (FFI) pour appuyer le CFZ (Centre Forestier de Ziamah) dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique dans cette région. Ainsi, un assistant juridique a été envoyé auprès de la structure concernée afin d’aider celle-ci à faire appliquer la loi contre toutes les formes de criminalités fauniques.

La collaboration entre le projet GALF et les autorités ainsi qu’avec les autres partenaires de l’application de la loi est toujours aussi forte et productive.